

***Par dépôt électronique<sup>1</sup> seulement***

Le 14 décembre 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Demande relative au remplacement d'équipement à 315-120 kV et à l'ajout de transformateurs à 315-25 kV au poste de La Prairie  
Votre dossier : R-4241-2023 / Notre dossier : LTG07373 YF

---

Chère consœur,

Le 24 octobre 2023, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a déposé auprès de la Régie sa demande concernant le projet décrit en rubrique.

Le 9 novembre 2023, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* (Avis), comme suit:

*« les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 8 décembre 2023 à 12 h.** Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 15 décembre 2023 à 12 h.** Toute réplique d'une personne intéressée aux commentaires du Transporteur devra être produite avant **le 22 décembre 2023 à 12 h.** »*

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le cas échéant, le Transporteur demeure disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard du projet en cause.

Le Transporteur réitère que sa demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier ne sera transmise.